

 <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PHALSBOURG 18 rue de Sarrebourg 57370 MITTELBRONN Tél. : 03 87 24 79 44 Courriel : <a href="mailto:assainissement@paysdephalsbourg.fr">assainissement@paysdephalsbourg.fr</a></p>	<b>FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION</b> au titre <b>du contrôle de conception d'une installation d'assainissement non collectif</b>
	Commune de _____ Reçu au SPANC le : _____ Référence : (à compléter par le SPANC) _____

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de la mission de contrôle du SPANC.

Les vérifications sont réalisées en deux temps et se déclinent ainsi :

- examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné ;
- contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblayage) pour confirmer leur bonne exécution.

Le présent feuillet renseigné doit être déposé auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

**Une étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière peut être exigée par le SPANC. Cette information figure dans le règlement de service. Merci de bien vouloir en prendre connaissance et de prendre contact avec votre SPANC pour toute information complémentaire.**

**Conformément aux dispositions contenues dans le règlement de service, le délai maximum d'instruction de la présente demande est de 30 jours.**

**N.B.:** Cette prestation, selon sa nature, fera l'objet d'une facturation dont les tarifs, approuvés en Conseil Communautaire du 15 septembre 2022, sont joints en annexe du présent formulaire.

## INFORMATIONS GENERALES

Le projet d'installation du dispositif d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de Permis de Construire d'une construction neuve ;
- d'une demande de Permis de Construire d'une construction déjà existante (transformation, agrandissement) ;
- de la réhabilitation ou de la création d'un dispositif d'assainissement non collectif sans Permis de Construire ;
- d'une modification du projet d'assainissement non collectif suite à avis non conforme préalable.

### Propriétaire :

Nom et Prénom : .....

Raison social (le cas échéant) : .....

Adresse actuelle : .....

Code postal :                      Commune : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

**Terrain :**

Adresse du lieu de réalisation : .....

Références cadastrales de l'immeuble assaini (Section, numéro) : .....

Références cadastrales de l'implantation de l'installation

d'assainissement (Section, numéro) : .....

**Pièces complémentaires à fournir par le demandeur**

Pour toute demande :

Un plan de situation de la parcelle à une échelle comprise entre 1/5000<sup>e</sup> et 1/25000<sup>e</sup> Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif à une échelle comprise entre 1/200<sup>e</sup> et 1/500<sup>e</sup> sur lequel seront positionnés le plus précisément possible : 

- L'immeuble,
- La sortie des eaux usées depuis l'immeuble,
- Le dispositif de prétraitement et la ventilation associée,
- Le dispositif de traitement,
- Le rejet des effluents (le cas échéant),
- Les arbres, arbustes, haies etc.
- Le tracé des zones de circulation des véhicules sur la parcelle,
- Les puits, captages, forages,
- Les cours d'eau, fossés, mares.

Un plan en coupe du système d'assainissement non collectif et de l'immeuble 

Uniquement sur demande du SPANC (voir règlement de service) :

*Une étude de définition de la filière d'assainissement non collectif* *Une étude de sol caractérisant l'aptitude du sol à l'épuration et/ou l'infiltration des eaux épurées, et comportant :* 

- *un sondage à la tarière,*
- *un test de perméabilité,*
- *une représentation de l'horizon pédologique.*

**Caractéristiques de l'immeuble :**

Nombre de pièces principales :

Résidence :  Principale  Secondaire  Location  Autre :**Caractéristiques du terrain :**Superficie totale de la parcelle : m<sup>2</sup>Superficie disponible pour la filière d'assainissement non collectif : m<sup>2</sup>Le terrain est-il desservi par un réseau de distribution public d'eau potable ?  Oui  Non

Pente de la partie du terrain où seront implantés les ouvrages d'assainissement :

 < 5% (pente faible)  comprise entre 5% et 10% (pente moyenne)  > 10% (pente forte)Terrain inondable :  Oui  Non**Présence d'un captage d'eau sur le terrain (puits ou forage) :**  Oui  NonEst-il destiné à la consommation humaine ?  Oui  Non

Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : \_\_\_\_\_m

**Une attestation de non utilisation du puits en eau potable est à joindre à la demande si le projet se situe à moins de 35 m d'un puits.****Présence d'un captage d'eau sur un terrain mitoyen (puits ou forage) :**  Oui  NonEst-il destiné à la consommation humaine :  Oui  Non

Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : \_\_\_\_\_m

**Rejet des eaux pluviales :** Rejet en surface (fossé, caniveau, ...) : Infiltration sur la parcelle Rétention (cuve, mare, ...) Autre : (préciser).....  
.....**Rappel : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse toutes eaux ou dispositif de traitement) est interdit.**

**Prétraitement :**

- Les eaux ménagères et les eaux vannes (toilettes)  
sont-elles prétraitées séparément ?  Oui  Non  
Volume de la fosse toutes eaux ou de la fosse septique : \_\_\_\_\_ litres  
La fosse se situe-t-elle à plus de 10 m de l'habitation ?  Oui  Non  
Préfiltre extérieur à la fosse :  Oui  Non      Volume : \_\_\_\_\_ litres  
Présence d'un bac dégraisseur :  Oui  Non      Volume : \_\_\_\_\_ litres  
*(Bac dégraisseur recommandé lorsque la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m)*
- Toilettes sèches
- Autre : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- Est-il prévu d'immobiliser la fosse par une dalle d'amarrage ?  Oui  Non  
(si présence d'une nappe d'eau souterraine)  
Est-il prévu de protéger la fosse par une dalle de répartition ?  Oui  Non  
(si fosse située sous une zone de circulation)

**Traitement :**Type de traitement :

- Tranchées d'épandage      Dimensions : \_\_\_x\_\_\_m      Nombre de tranchées : \_\_\_  
Longueur d'une tranchée : \_\_\_m
- Lit d'épandage      Dimensions : \_\_\_x\_\_\_m
- Lit filtrant vertical non drainé Dimensions : \_\_\_x\_\_\_m
- Filtre à sable vertical drainé      Dimensions : \_\_\_x\_\_\_m
- Filtre à sable horizontal drainé      Dimensions : \_\_\_x\_\_\_m
- Tertre d'infiltration      Dimensions : \_\_\_x\_\_\_m (sommet)
- Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de zéolithe – Fournisseur : \_\_\_\_\_
- Autre : .....  
.....
- Distance minimale du dispositif de traitement : - par rapport à l'habitation : \_\_\_m  
- par rapport à la limite de parcelle : \_\_\_m  
- par rapport aux arbres : \_\_\_m
- Pompe de relevage :  Oui  Non
- Position de la pompe :  avant prétraitement     après prétraitement     après traitement
- Autre dispositif : .....



<b>ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF</b>			
<b>Construction existante</b>			
<b>Intitulé de la redevance</b>	<b>Tarifs TTC</b>	<b>Missions</b>	<b>Notes</b>
ANC.E1-Diagnostic d'une habitation individuelle	200,00 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacement</li> <li>• Inspection</li> <li>• Rapport / attestation</li> </ul>	La prestation sera facturée au nombre d'actes de vente. Exemple : dans le cas d'un bâtiment avec 2 logements et d'une vente "fractionnée", 2 prestations seront facturées.
ANC.E1.1-Diagnostic d'une habitation individuelle dans un délai de 72 heures hors week-ends et jours fériés	300,00 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacement</li> <li>• Inspection</li> <li>• Rapport / attestation</li> </ul>	
ANC.E2-Diagnostic d'un bâtiment à usage autre que d'habitation : hébergement hôtelier, bureaux, commerce, artisanat, industrie, exploitation agricole ou forestière, entrepôt, service public ou d'intérêt collectif	300,00 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacement</li> <li>• Inspection</li> <li>• Rapport / attestation</li> </ul>	La prestation sera facturée au nombre d'actes de vente. Dans le cas de la vente globale d'un bâtiment avec un commerce et un ou plusieurs logements, c'est le tarif "bâtiment à usage autre que d'habitation" qui s'appliquera.
ANC.E2.2-Diagnostic d'un bâtiment à usage autre que d'habitation : hébergement hôtelier, bureaux, commerce, artisanat, industrie, exploitation agricole ou forestière, entrepôt, service public ou d'intérêt collectif dans un délai de 72 heures hors week-ends et jours fériés	400,00 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacement</li> <li>• Inspection</li> <li>• Rapport / attestation</li> </ul>	
ANC.E3-Contrôle périodique de bon fonctionnement et de bon entretien	100,00 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacement</li> <li>• Vérification</li> <li>• Rapport / attestation</li> </ul>	
ANC.E4-Contre visite (demande à formuler 48 heures à l'avance hors week-ends et jours fériés)	80,00 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacement</li> <li>• Contrôle</li> <li>• Rapport / attestation</li> </ul>	Dans le cas d'un diagnostic avec avis non-conforme : contrôle après travaux et avant remblaiement le cas échéant
ANC.E5-Contrôle de conception et d'implantation d'une mise en conformité d'un dispositif d'ANC	80,00 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude du dispositif d'ANC proposé</li> <li>• Avis</li> </ul>	
ANC.E5.1-Contrôle de bonne exécution d'une mise en conformité d'un dispositif d'ANC (demande à formuler 48 heures à l'avance hors week-ends et jours fériés)	150,00 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacement</li> <li>• Contrôle</li> <li>• Rapport / attestation</li> </ul>	
<b>ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF</b>			
<b>Construction neuve</b>			
<b>Intitulé de la redevance</b>	<b>Tarifs TTC</b>	<b>Missions</b>	<b>Notes</b>
ANC.N1-Contrôle de conception et d'implantation d'une habitation individuelle	80,00 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude du dispositif d'ANC proposé</li> <li>• Avis</li> </ul>	Dans le cas d'un dépôt de permis de construire
ANC.N1.1-Contrôle de bonne exécution d'une habitation individuelle (demande à formuler 48 heures à l'avance hors week-ends et jours fériés)	150,00 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacement</li> <li>• Contrôle</li> <li>• Rapport / attestation</li> </ul>	
ANC.N2-Contrôle de conception et d'implantation d'un bâtiment n'ayant pas vocation à être une habitation individuelle	150,00 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude du dispositif d'ANC proposé</li> <li>• Avis</li> </ul>	Dans le cas d'un dépôt de permis de construire
ANC.N2.2-Contrôle de bonne exécution d'un bâtiment n'ayant pas vocation à être une habitation individuelle (demande à formuler 48 heures à l'avance hors week-ends et jours fériés)	300,00 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacement</li> <li>• Contrôle</li> <li>• Rapport / attestation</li> </ul>	